

Secrétariat général  
Direction générale des ressources humaines  
SD attractivité / recrutement

La ministre chargée de l'éducation,

- Vu l'arrêté du 24 septembre 2024 modifié autorisant au titre de l'année 2025 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs certifiés stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat du second degré (CAPES),
- Vu l'arrêté du 14 novembre 2024 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPES ouverts au titre de la session 2025,
- Vu les propositions de la présidente du jury concernant les membres du jury,

**ARRETE**

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPES section langues kanak : drehu est constitué comme suit pour la session 2025 :

**Présidente**

Mme Stéphanie GENEIX-RABAULT  
Maîtresse de conférences des universités

Académie de la NOUVELLE CALEDONIE

**Secrétaire général**

M. Fabrice WACALIE  
Personne à compétences particulières

Académie de la NOUVELLE CALEDONIE

**Membres du jury**

Mme Louise AWE  
Personne à compétences particulières

Académie de la NOUVELLE CALEDONIE

M. Emile Weniko IHAGE  
Personne à compétences particulières

Académie de la NOUVELLE CALEDONIE

M. Jules Elë TOTO  
Professeur certifié

Académie de la NOUVELLE CALEDONIE

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 15 novembre 2024

Pour la ministre chargée de l'éducation nationale  
et par délégation  
La sous-directrice de l'attractivité des métiers  
et du recrutement

Nadine COLLINEAU